

**3 h contre les franchises médicales,
pour l'accès aux soins pour Tous !
samedi 29 septembre 2007**

**franchises
médicales
franchises**

**m N es
fr es**

m es

fr es

m es

fr es

m es

fr es

medicales

franchises

médicales

Ouverture à 14 h

Stands unitaires, musique
*Modérateur : Philippe ENCLOS, Maître de
Conférences Université de Lille 2*

Débat de 15 h à 16 h
**FRANCHISES OU
SOLIDARITÉ**

*Introduction : Annick BATALLAN
Ligue des droits de L'Homme*

Débat de 16 h à 17 h
**INÉGALITÉS SOCIALES
DANS LA SANTÉ**

*Jean GADREY, Professeur d'université
Conseil scientifique d'ATTAC*

Débat de 17 h à 18 h
**AMPLIFIER LA
MOBILISATION**

*Table ronde des organisations syndicales
signataires*

Stands unitaires, musique

Salle Courmont de 15 h à 18 h
rue Courmont à Lille
près de la mairie de quartier de Lille Moulins

Premiers signataires : Union syndicale Solidaires 59/62, FSU 59 et 62, CFDT Lille, SDEN CGT Nord, Confédération paysanne, SUD santé sociaux 59-62, Aides 59/62, LDH, ATTAC Lille, ATTAC Roubaix Tourcoing, ATTAC Villeneuve d'Ascq, SUD protection sociale, AC ! Nord Pas de Calais, Femmes Solidaires Nord, LCR, les Alternatifs, CNT 59/62, Coordination Communiste 59 62, UNSA EPSM AL, PCF, Union Syndicale de la Psychiatrie, MARS gauche républicaine

CONTRE LES FRANCHISES MÉDICALES, POUR L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS MOBILISONS NOUS LE 29 SEPTEMBRE !

Nicolas Sarkozy a annoncé la création de franchises médicales au prétexte de financer les plans « cancer » et « Alzheimer ».

Plus ça va, plus on fait payer les malades

D'abord présentées pour combler le déficit de la Sécu, aujourd'hui, proposées pour financer le plan Alzheimer, les franchises se rajouteront à ce que les assurés sociaux doivent déjà payer. De lois en décrets, sous des prétextes variables – responsabilisation, trou de la sécu... – les assurés sociaux doivent payer toujours plus pour se soigner.

1967 déjà : le ticket modérateur – partie non remboursée par la sécurité sociale – devait diminuer la surconsommation médicale. Depuis, du forfait hospitalier au forfait par consultation en passant par les dépassements, ce qui reste à payer pour se soigner est de 240 euros en moyenne par personne et par an. Et pour 900 000 personnes cela atteint même 1 000 euros ! Pour beaucoup, c'est impossible. De plus, les franchises pourraient remettre en cause la prise en charge à 100 % dont bénéficient les personnes atteintes de pathologies graves.

Avec les franchises, les malades paient pour les malades

Les gens qui n'ont pas les moyens renonceront à certains soins comme c'est déjà le cas pour les lunettes et pour les dents. Nous refusons l'instauration de telles franchises, socialement injustes, économiquement inefficaces et dangereuses pour la santé publique.

Pour ceux qui ont une mutuelle, le ticket modérateur et le forfait hospitalier peuvent, dans certaines limites, être pris en charge. Mais les franchises ne le seront pas. La franchise au début c'est 50 euros, mais après... On voit ce qui se passe : le forfait de 1 € par consultation qui – promis juré – ne devait augmenter et était plafonné à 1 € par jour quel que soit le nombre d'actes peut aller depuis le 1^{er} août jusqu'à 4 € par jour. Les dépassements

d'honoraires, ces franchises occultes, devaient rester « raisonnables », mais aujourd'hui peuvent atteindre plusieurs milliers d'euros pour une opération. Peu à peu les dépenses non remboursées augmentent.

Les franchises, c'est la fin de la solidarité et la remise en cause des principes fondateurs de la Sécu

Parce que – riche ou pauvre, jeune ou vieux... – nous devons tous être égaux dans l'accès aux soins, la France a créé la Sécurité sociale en 1945. Le principe en est simple : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. A l'opposé de ce système solidaire, celui des assurances. Selon le niveau – et donc le prix – du contrat la couverture varie. Ainsi, se développe une médecine à plusieurs vitesses.

Le financement solidaire, condition indispensable pour améliorer notre système de santé

Il faut d'abord améliorer la prévention des maladies. Transformer les conditions de vie, de travail, d'environnement, d'alimentation... autant de pistes pour réduire la venue des maladies, comme le cancer, le diabète, et peut être même l'Alzheimer. Notre pays n'a jamais été aussi riche. Il faut donc exiger un débat sur la part des richesses dévolue à la santé. C'est un choix de société. Alors, il faut choisir. Soit, comme l'a fait Nicolas Sarkozy, multiplier les cadeaux fiscaux (13 milliards d'euros) aux plus favorisés et les exonérations de cotisations pour les employeurs soit partager les richesses pour maintenir une Sécu fondée sur la solidarité. Là est le coeur du débat.

**PAS DE LOI SUR LES FRANCHISES
SUPPRESSION DE TOUTES LES FRANCHISES
LE 29 SEPTEMBRE, DANS TOUTE LA FRANCE, NOUS EN DISCUTERONS.
NOUS SOMMES TOUS PROPRIETAIRES DE LA SECU.
ALORS, PENSONS SON AVENIR ENSEMBLE !**

**3 h contre contre les franchises et pour l'accès à tous à la santé
Salle Courmont à Lille de 15 h à ,18 h**

Premiers signataires : Union syndicale Solidaires 59/62, FSU 59 et 62, CFDT Lille, SDEN CGT Nord, Confédération paysanne, SUD santé sociaux 59-62, Aides 59/62, LDH, ATTAC Lille, ATTAC Roubaix Tourcoing, ATTAC Villeneuve d'Ascq, SUD protection sociale, AC ! Nord Pas de Calais, Femmes Solidaires Nord, LCR, les Alternatifs, CNT 59/62, Coordination Communiste 59 62, UNSA EPSM AL, PCF, Union Syndicale de la Psychiatrie, MARS gauche républicaine

Pétition contre les franchises médicales et pour l'accès aux soins pour tous !

« FRANCHISE » SUR LES SOINS : L'ASSURANCE MALADIE SOLIDAIRE EN DANGER

Nicolas Sarkozy a annoncé la création de franchises médicales au prétexte de financer les plans « cancer et Alzheimer ».

Plus ça va plus on fait payer les malades : Déremboursements incohérents, augmentation du « ticket modérateur » sur des soins courants, généralisation des dépassements tarifaires pour les médecins spécialistes, invention du forfait de 1€ par acte de soins ou de biologie, du forfait de 18 euros sur les actes supérieurs à 91€, l'actuelle majorité a multiplié les atteintes à la prise en charge solidaire des soins.

Nous, salariés, professionnels de santé, acteurs du monde associatif ou médico-social, universitaires, représentants des usagers et/ou usagers du système de santé dénonçons les RISQUES MAJEURS D'UNE TELLE FRANCHISE :

Franchise = Régression sociale : Dans son principe même une franchise d'un montant identique pour tous « pèsera » différemment selon les revenus. **C'est la fin des principes fondateurs de la Sécurité Sociale**, d'un système d'assurance maladie solidaire dans lequel chacun cotise selon son revenu, reçoit selon ses besoins et qui protège, équitablement, les individus en bonne santé et les malades, sans les culpabiliser. On quitte la logique de la solidarité pour celle de l'assurance privée.

Franchise = Menace sur l'accès aux soins des plus modestes : Dans une France où vivent plus de 3 millions de chômeurs et 7 millions de « travailleurs pauvres », 100 € de soins de santé non remboursés ce n'est pas rien... Et ce sont eux qui seront les premières victimes de la franchise si jamais elle voit le jour. La franchise, c'est la remise en cause de ce progrès social et sanitaire évident qu'avait été la création de la CMU.

Franchise = Menace sur l'accès aux soins primaires et la santé publique : Pour les « gros consommateurs », c'est-à-dire les patients atteints de maladies lourdes, il n'y aura pas le choix : il faudra payer. Mais au-dessus du montant de la franchise, ce sera sinon gratuit du moins « comme avant ». La cible de cette mesure ce sont surtout les petits ou moyens consommateurs qu'il faut dissuader de se faire soigner pour des maladies apparemment moins sévères (celles qui, non soignées, peuvent justement s'aggraver) et bien évidemment pour les actes de prévention que l'on croit toujours pouvoir « reporter » à plus tard. L'inverse d'une politique cohérente de santé publique.

Franchise = Remise en cause du « tiers payant » : Les professionnels de santé ne pouvant savoir si le montant de la franchise a, ou non, déjà été acquitté, les patients devront systématiquement faire intégralement « l'avance de frais ». Ce qui constituerait un obstacle supplémentaire à l'accès aux soins des plus modestes.

Franchise = Porte ouverte à l'escalade : Nicolas Sarkozy ne s'en est pas caché, cette franchise sera « **modulable** » c'est-à-dire que « *si les dépenses augmentent et si le déficit augmente on pourrait augmenter le montant* », et comme les dépenses augmenteront, inéluctablement, la franchise augmentera, non moins inéluctablement, et avec elle augmentera la gravité de ses effets pervers. **Le forfait hospitalier était à 3 € en 1983 il est aujourd'hui à 18 € . La franchise n'est que le premier volet des remises en causes annoncées de la sécurité sociale par Sarkozy pour le 1^{er} semestre 2008.**

Nous refusons les remises en causes de la sécu et l'instauration d'une telle « FRANCHISE », socialement injuste, économiquement inefficace et dangereuse pour la santé publique. Nous réclamons l'accès aux soins pour tous.

Nom Prénom	Adresse	Profession	Signature

Premiers signataires : Union syndicale Solidaires 59/62, FSU 59 et 62, CFDT Lille, SDEN CGT Nord, Confédération paysanne, SUD santé sociaux 59-62, Aides 59/62, LDH, ATTAC Lille, ATTAC Roubaix Tourcoing, ATTAC Villeneuve d'Ascq, SUD protection sociale, AC ! Nord Pas de Calais, Femmes Solidaires Nord, LCR, les Alternatifs, CNT 59/62, Coordination Communiste 59 62, UNSA EPSM AL, PCF, Union Syndicale de la Psychiatrie, MARS gauche républicaine

